



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week- end du 21 au 23 Mars 2025 est assurée par : M. MALIN Joël au 06.32.42.03.42

JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES

Cette opération aura lieu les samedi 24 et Dimanche 25 Mai 2025.

Clubs ! N'oubliez pas d'inscrire vos bénévoles avant le 31 Mars 2025.



QUELQUES RAPPELS !

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire UNIQUEMENT sur la boîte mail : district@ain.fff.fr

Rappel concernant la FMI (article 33 : feuille de match)

Prévoir une feuille de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette.

Toutes feuilles de match (FMI ou papier) doivent être transmises ou envoyées au secrétariat du District pour le Lundi matin 9 H 00.

Annulation ou report d'une rencontre (article 38 : terrains impraticables)

Les clubs doivent **IMPERATIVEMENT** prévenir les officiels (arbitres, délégués, observateurs) et les clubs visiteurs par mail et par téléphone.

Coordonnées des arbitres et des délégués

Arbitres : Documents → Arbitrage

Délégués : Documents → Documents divers

AMICALE DES ANCIENS DIRIGEANTS DU DISTRICT

Réunion du 13 mars 2025

Présents : Françoise DELOY, Jacques REYDELLET, Yannick GAUTHIER, René PRADA.

Excusé : Henri BENEJAN.

Les membres du Bureau vous informent que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amicale des Anciens aura lieu le **17 Mai 2025 à 11 heures au Restaurant O'TROLL à VIRIAT** et qu'elle sera suivie d'un hommage à Bernard BARBET puis d'un repas.

Lors de notre prochaine réunion nous enverrons le courrier pour les inscriptions.

Le Président,
Yannick GAUTHIER

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 18 Mars 2025

Présents : Grégory BESSET, Baptiste PIQUET, Sylvain FEYEUX, Jean Noel TARTARIN, Christophe SABIN, Abdeslam MOUSSATEN, Denis BLANC, Hamid TOUZANI.

Visio : Guillaume STRIPPOLI.

Excusés : Olivier GUICHERD, Anthony TARTARIN

Assiste : Alexis CURT

La CDA tient tout d'abord à faire quelques rappels de bonnes pratiques ⚠ ⚠ ⚠ :

➔ **Nous demandons expressément** aux arbitres qui sont désignés pour accompagner de jeunes arbitres stagiaires **d'être présents à leurs côtés dès leur arrivée au stade** (soit 1H avant le match) et de **prendre le temps de débriefer** avec eux à la fin du match. Non seulement un arbitre qui arrive quelques minutes avant le coup d'envoi et/ou repart au coup de sifflet final ne remplit pas correctement sa mission de conseils auprès d'un jeune arbitre mais il se rend également passible d'une sanction pour manquement à ses devoirs (pour mémoire l'accompagnement des stagiaires **fait partie des obligations** pour tout arbitre).

➔ **Si les arbitres sont les seuls qualifiés pour décider de la praticabilité ou non d'un terrain**, il n'entre pas dans leurs attributions d'autoriser ou d'interdire à un club le choix d'un terrain plutôt qu'un autre dans le cas où un club en possède plusieurs.

➔ ⚠ Nous demandons enfin aux arbitres **d'être vigilants et rigoureux au moment du dépôt de leurs indisponibilités** sur leur portail des officiels. Trop souvent des arbitres « pensent » avoir signifié une indisponibilité et s'étonnent d'une désignation, or la plupart du temps, l'indisponibilité n'a pas été, ou mal été, posée. Merci donc de **bien vérifier les jours et les horaires** pour éviter tout problème de désignation (une modification est une perte de temps et d'énergie dont la CDA aimerait pouvoir se passer).

➔ 📝 Suite à un paramétrage, certains arbitres apparaissent sur les sites internet en tant qu'« anonyme » et ne peuvent, ni être connu, ni joint en cas de souci. La CDA a communiqué auprès des arbitres par mail il y a plusieurs semaines afin que ceux-ci **vérifient et corrigent ce paramétrage** s'ils sont concernés. Nous constatons avec regret que certains n'ont pas tenu compte de cette demande, nous réitérons donc **la procédure à suivre** : aller sur « mon compte FFF » rubrique « mes licences » puis décocher la case « visibilité sur les sites ».

➔ ☎ Nous demandons une nouvelle fois aux clubs de **bien penser à prévenir les officiels par téléphone en cas de match remis ou de forfait** (et non de se contenter d'un mail, surtout pour les cas de dernière minute). Nous rappelons que les coordonnées des arbitres se trouvent sur le site du district (rubrique « documents » onglet « arbitrage »). Pour les nouveaux arbitres stagiaires qui n'ont pas encore été intégrés à l'annuaire des arbitres merci de consulter les différents PV de la CDA où leurs coordonnées figurent.

➔ En cas d'absence à un match nous rappelons également que les arbitres **doivent impérativement prévenir leur désignateur** et si un club constate l'absence d'un officiel il doit en informer le district.

La CDA étudie les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- Sébastien Sternon, The Cuong Hoang, Grégory Besset, rapports d'accompagnement d'arbitres stagiaires,
- Vincent Murat, message de félicitations pour la bonne prestation d'un jeune arbitre stagiaire,
- Raphael Bouillon, Florian Rhodet, message pour annoncer leur disponibilité le week end des 22/23 mars. La CDA les remercie et les désignera en cas de nécessité,
- Frédéric Fleury, question concernant le calendrier de fin de saison, réponse faite,
- Aly Keita, question concernant une indisponibilité, problème résolu
- Christopher Garcia, échange concernant une décision lors du match Plaine Tonique/Bresse Nord en D4 dimanche 16 mars, la CDA reconnaît que **les arbitres peuvent faire des erreurs d'appréciation** dans un match et encourage ceux qui se remettent en question pour progresser,
- Evann Gautheret, acceptation des conditions posées par la CDA afin d'intégrer la filière promotionnelle,
- Evann Gautheret, question concernant la praticabilité d'un terrain. La CDA rappelle aux arbitres que lorsque plusieurs rencontres sont programmées sur un même terrain la priorité doit être donnée au baisser de rideau. En cas de conditions climatiques qui dégradent un terrain, **l'arbitre du match principal a le pouvoir de mettre un terme au lever de rideau** si celui-ci met en danger le déroulement du baisser de rideau. En aucun cas l'arbitre du lever de rideau ne peut s'y opposer,
- Elisa Gigliano, échange concernant les désignations des arbitres féminines, la CDA précise que les arbitres masculins et féminins ont les mêmes dispositions à officier sur les matchs quel que soit le genre des joueurs/ses. Les désignations s'effectuent en fonction du niveau et des besoins et non en fonction du sexe. Au vu du nombre peu élevé des arbitres féminines dans notre district, la CDA revendique cependant le fait de **les mettre dans les meilleures conditions possibles pour les fidéliser et les faire progresser**,
- Alexis Bolliet, échange concernant un problème de FMI et une réserve technique sur le match D3 Veyle Saône/Thoissey du dimanche 16 mars,
- Salim Mtaallah, proposition d'une initiation à l'arbitrage au club de Veyziat. La CDA remercie Salim pour cette initiative et encourage, vivement ce genre de projet. Nous allons étudier la possibilité de notre participation à cette manifestation,
- Abderrahman Aouziou, remarque sur une erreur de désignation, correction faite,
- Marcio Ramos e Brito, échange à la suite d'une absence à un match,
- Cameron Castanheiros, échange à la suite des résultats de l'examen pratique d'arbitres Ligue. La CDA soutient Cameron et lui souhaite un bon courage pour la validation de son examen.

Courriers club :

- FC CURTAFOND CONFRANCON, échange concernant la désignation d'un arbitre, réponse faite, **la CDA reconnaît un oubli de sa part** et s'en excuse auprès du club,
- AS ATTIGNAT, échange concernant l'arbitrage du match Attignat/Foissiat Etrez en D1 du dimanche 16 mars, la CDA remercie les clubs pour les échanges. Même si des divergences sont toujours possibles, **les discussions sont essentielles à nos évolutions respectives et aux bonnes relations**,
- BRESSE FOOT, question concernant les arbitres assistants semi officiels, la CDA précise que **les anciens arbitres officiels** ayant cessé d'officier, peuvent, s'ils en font la demande, obtenir une carte d'arbitre assistant semi officiel, valable 6 ans à compter de la date d'arrêt de l'arbitrage officiel,
- PLASTICS VALLEE FC, échange en vue d'une rencontre avec la CDA. La CDA sera ravie de rencontrer le club et ses dirigeants le 23 avril prochain,

- AIN SUD FOOT, question concernant les distances de désignation des arbitres. Réponse faite. La CDA rappelle que les distances de désignation sont comprises entre 30 et 100 km tout en veillant à ce qu'elles ne soient, pour le bien de tous, ni trop longues ni trop courtes. Cela dit, en fonction des besoins et des disponibilités il peut parfois arriver qu'elles le soient,
- OL. ST DENIS LES BOURG, échange concernant la praticabilité d'un terrain et les décisions d'un arbitre à ce sujet. La CDA reconnaît les différentes confusions dans cette situation et a conscience des conséquences que cela a engendré pour le club.

Divers

➔ Jean Marc Salza, résultats des examens pratiques arbitres de Ligue

Sébastien Mrozek, échange concernant une réserve technique. La CDA **remercie chaleureusement la CRA** et plus particulièrement la section Lois du Jeu pour son écoute, son aide et ses conseils avisés et éclairés,

➔ Thibault Vallet, courrier pour l'organisation de la Finale départementale du Festival U13 Pitch,

➔ La CDA remercie tous les présidents de commission et membres du district ayant répondu à notre invitation concernant notre plénière du 1^{er} avril prochain,

➔ La CDA **apporte son soutien** aux clubs du FC Mas Rillier et de l'US Plaine de l'Ain suite aux incendies, destructions et vandalisme dont ils ont été victimes dernièrement.

Réserve technique – séance du 18 Mars 2025

Match Thoissey 1 / O. Buyatin 1 – seniors D3 poule C – du 8/03/2025.

Membres présents : M. BESSET Grégory (président), MM. Christophe SABIN, Sylvain FEYEU, Baptiste PIQUET, Jean Noël TARTARIN, Anthony TARTARIN, Guillaume STRIPPOLI, Hamid TOUZANI, Abdeslam MOUSSATEN, Denis BLANC, Alexis CURT.

A noter que MM. Hamid TOUZANI et Alexis CURT n'ont participé ni aux délibérations ni au vote.

Considérant la réserve technique déposée par le club de l'Olympique Buyatin concernant le match Thoissey 1 / O. Buyatin 1 – seniors D3 poule C – du 8/03/2025.

Considérant les rapports reçus de la part des clubs de Buyatin et de Thoissey, ainsi que de l'arbitre de la rencontre M. Ludovic Cochet.

Considérant les auditions des représentants des clubs de Buyatin et de Thoissey, ainsi que celle de l'arbitre du match M. Ludovic Cochet, en date du mardi 18 mars 2025.

Considérant que la demande de cette réserve technique est survenue à la 77^{ème} minute de jeu, suite à la blessure du capitaine de l'équipe de Thoissey, M. Lelièvre, dans sa surface de réparation, blessure consécutive à une faute d'un joueur de Buyatin signalée par l'arbitre de la rencontre et ayant entraîné l'entrée des soigneurs du club de Thoissey sur le terrain.

Considérant que pendant l'arrêt de jeu généré par ladite blessure, des joueurs des deux équipes se sont approchés des bancs de touche pour se désaltérer, et que, suite aux soins prodigués, l'arbitre de la rencontre, M. Cochet, a fait évacuer les soigneurs et le joueur blessé, en dehors des limites du terrain.

Considérant que M. Cochet a alors signifié la reprise du jeu oralement et sans émettre de coup de sifflet par un « allez y jouez », et que dans la continuité du coup franc ainsi joué, un joueur du club de Thoissey s'est présenté seul face au gardien de but du club de Buyatin et a inscrit un but, portant le score à 2 buts à 1 en faveur de Thoissey, ce qui fut le score final.

Considérant qu'immédiatement après ce but, le capitaine du club de Buyatin, M. Harma, a interpellé l'arbitre de la rencontre pour réclamer le dépôt d'une réserve technique au motif que l'arbitre n'avait pas

signalé la reprise du jeu par un coup de sifflet et qu'une partie des joueurs n'avaient donc pas pu se replacer à temps.

Considérant que la réserve technique a bien été déposée par le capitaine de l'Olympique Buyatin, M. Dylan Harma, en présence du capitaine du club de Thoissey, M. Evan Lelièvre, et de l'arbitre assistant du club de Thoissey, M. Lionel Chavet, avant la reprise du jeu consécutive au but inscrit par l'équipe de Thoissey, soit le premier arrêt consécutif à la décision objet de la réserve technique, l'absence de coup de sifflet de l'arbitre pour la reprise du jeu sur le coup franc ayant entraîné ledit but.

Considérant que la réserve technique a bien été notée par l'arbitre de la rencontre sur sa carte d'arbitrage puis retranscrite intégralement à la fin de la rencontre sur la feuille de match informatisée dans ces termes : *« Réserve technique posée par le club de Buyatin à la suite du 2_ème but encaissé avant la reprise du jeu par le coup d'envoi. Le jeu a été arrêté pour une faute dans la surface de thoissey avec intervention du soigneur . L'arbitre a relancé le jeu oralement alors que tous les acteurs était entrain de boire et n'a jamais relancé par un coup de sifflet. Thoissey relance et leur attaquant seul hors jeu à inscrit le deuxième but . De plus aucune communication n'était possible avec L'arbitre du jour. Faussé un championnat par de tels actes ne devrait pas exister ».*

Considérant que la réserve technique a bien été confirmée dans les mêmes termes par courrier électronique adressé au District de l'Ain de Football, émis depuis l'adresse officielle du club de Buyatin, le dimanche 9 mars 2025 à 18h40.

Considérant donc que selon l'article 49 des règlements du District de l'Ain de Football et l'article 146 des RG de la FFF, les procédures de dépôt et de confirmation d'une réserve technique ont bien été respectées.

La CDA dit que la réserve technique est recevable sur la forme.

Considérant la demande du club de l'Olympique Buyatin à propos de l'absence de coup de sifflet de l'arbitre pour la reprise du jeu suite à la blessure d'un joueur et à l'entrée de soigneurs sur le terrain.

Considérant les directives et préconisations de l'IFAB concernant « la gestuelle, la communication et usage du sifflet de la part des arbitres », présentant comme nécessaire un coup de sifflet pour signifier la reprise du jeu après une interruption due à un avertissement ou exclusion, une blessure, un remplacement.

Considérant qu'il y a tout lieu de penser qu'on entend ici par « blessure » tout arrêt de jeu ayant entraîné l'entrée des soigneurs sur le terrain.

Considérant que l'expression « un coup de sifflet est nécessaire » dans ce genre de situation peut prêter à confusion car elle laisse supposer une obligation alors qu'il s'agit bien là d'une préconisation.

Considérant qu'en aucun cas une directive, donc une simple indication ou ligne de conduite, ne peut se substituer aux Lois du Jeu, l'IFAB précisant d'ailleurs que « Ces directives comportent des conseils pratiques destinés aux arbitres en plus des informations fournies dans les Lois du Jeu », et qu'elles n'ont donc pas force de loi.

Considérant par ailleurs qu'il est conseillé aux arbitres, dans les mêmes directives de l'IFAB d'éviter un usage trop fréquent du sifflet afin de ne pas en affaiblir l'impact.

Considérant donc que rien dans les Lois du Jeu n'oblige un arbitre à reprendre le jeu sur coup franc par un coup de sifflet, contrairement aux coups d'envoi et aux pénaltys.

Considérant que M. Cochet en signifiant la reprise du jeu après une pause désorganisée par un "Allez y Jouez !" sans siffler n'a contrevenu ni à la Loi 5 concernant son autorité ni à la Loi 13 concernant l'exécution d'un coup franc.

Considérant cependant que l'arrêt de jeu consécutif à la blessure du capitaine de l'équipe de Thoissey a eu une durée assez longue, estimée entre 3 et 5 mn par les différents protagonistes.

Considérant que dans ce laps de temps il est compréhensible, surtout à 15mn de la fin du match, que les joueurs des deux équipes aient pu ressentir le besoin d'aller se désaltérer auprès de leurs bancs de touche.

Considérant que même s'il ne s'agissait pas d'une pause « organisée », en faisant cela ils n'ont contrevenu à aucune Loi du Jeu puisqu'aucun joueur n'est sorti des limites du terrain à ce moment-là.

Considérant que lorsque la reprise du jeu a été signifiée par M. Cochet, un nombre conséquent de joueurs des deux équipes était encore auprès de bancs de touche (7 à 8 en tout selon les dires des différentes personnes auditionnées).

Considérant qu'aucune des personnes au bord de la touche (joueurs, coachs, délégué), du côté des bancs, donc à l'opposé de l'endroit où s'est joué le coup franc, n'a à ce moment-là entendu l'arbitre annoncer la reprise du jeu.

Considérant donc qu'il y a tout lieu de penser que les joueurs présents auprès des bancs de touche ont pu être surpris par la reprise du jeu et ont donc mis quelques instants avant de regagner le terrain et de s'organiser.

Considérant que M. Cochet lui-même affirme avoir eu, au moment où il a ordonné la reprise du jeu, un instant d'étonnement et d'interrogation lorsqu'il a tourné la tête vers les bancs et s'est rendu compte que plusieurs joueurs n'étaient pas replacés.

Considérant que selon M. Cochet il s'est écoulé environ 10 à 15 secondes entre le botté du coup franc par le gardien de Thoissey et le but inscrit.

Considérant que, dans ce laps de temps assez court, il est raisonnable de penser que les joueurs n'ont pas eu le temps de venir se replacer correctement sur le terrain et que l'action de but est directement imputable à ce mauvais positionnement.

Considérant que, d'après la Loi 5 « l'arbitre prend des décisions au mieux de ses capacités, conformément aux Lois du Jeu et dans l'esprit du jeu ».

Considérant qu'en l'espèce « l'esprit du jeu » n'a pas été respecté et que M. Cochet, avant de faire reprendre le jeu, et parce que l'arrêt de jeu consécutif à la blessure a été long et que des joueurs des deux équipes ont profité de ce laps de temps pour se désaltérer, aurait dû prévenir les équipes que le jeu allait reprendre, soit en l'annonçant clairement aux deux équipes et en leur demandant de se replacer, soit en utilisant son sifflet.

Considérant qu'en ne le faisant pas, M. Cochet n'a pas assuré une reprise nette après une interruption significative (blessure, soigneur, pause).

Considérant qu'alors l'équipe de Thoissey a « profité » d'une confusion qui aurait dû être anticipée et évitée en signalant clairement le retour au jeu, le but marqué ainsi, abîme l'esprit du jeu et jette un doute raisonnable sur le respect des règles de Fair Play dont l'arbitre se doit d'être le garant.

Considérant par ailleurs que ce fait de jeu a contrevenu à l'éthique et à l'équité de jeu, d'autant plus qu'il a clairement eu une incidence sur le déroulement de la partie puisque le but ainsi inscrit à la 77^{ème} minute a permis au club de Thoissey de prendre l'avantage 2 buts à 1, score qui a également été le résultat final.

Considérant enfin que le résultat de cette rencontre était décisif pour le classement de la poule C de la catégorie séniors D3 du District de l'Ain, puisqu'avant le match les deux équipes étaient classées 1^{ère} et 2^{ème} avec 4 points d'écart à 7 journées de la fin du championnat.

La Commission des Arbitres du District de l'Ain dit que la réserve est recevable sur le fond et donne le match Thoissey ESVS 1 / Olympique Buyatin 1 à rejouer.

Dossier transmis aux Commissions des Règlements et Sportive pour suite à donner.

Conformément à l'article 5.3 du statut de l'arbitrage la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale de l'Arbitrage Section Lois du Jeu dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 50 des Règlements Sportifs de la LAuRAFoot et des articles 182 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine réunion mardi 25 mars à 18h au district.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEU

∞ ∞ ∞ ∞

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2024/2025

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2023/2024 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que nous vous enverrons (en attente de voir si le support DMA sera le même ou pas) pour la saison 2024/2025, ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2024)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2024)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2024 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement) et Test d'effort qui sera valable 5 ans (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/06/2024** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : Echocardiographie cardiaque valable à vis pour tous

Test Effort demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans

ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans.

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier médical d'arbitrage) ne doit pas être rempli / daté avant le 01/06/2024.



FORMATION INITIALE ARBITRE

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

La prochaine formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Mercredi 1er Mai 2024 sur la journée
- Samedi 04 Mai 2024 sur la journée
- Dimanche 05 Mai 2024 sur la journée (examens théorique et pratique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

ou [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/)



PARAMETRES COMPTE PORTAIL OFFICIEL

Certains arbitres ont fait une demande depuis le compte FFF pour se rendre anonyme sur les sites Internet. Depuis quelques semaines cette anonymisation est prise en compte sur les sites L&D, donc ceux-ci apparaissent comme anonyme sur leurs désignations. Par conséquent, les clubs ne peuvent pas connaître l'identité de l'officiel sur le match et ne parviennent pas à les prévenir de tous changements sur le match -lieu, horaires, annulation, ...)

Merci de vérifier et de modifier ce paramètre en ayant la possibilité de retirer cette anonymisation depuis le compte FFF dans la rubrique "Mes Licences et Rôles".

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

RAPPEL !

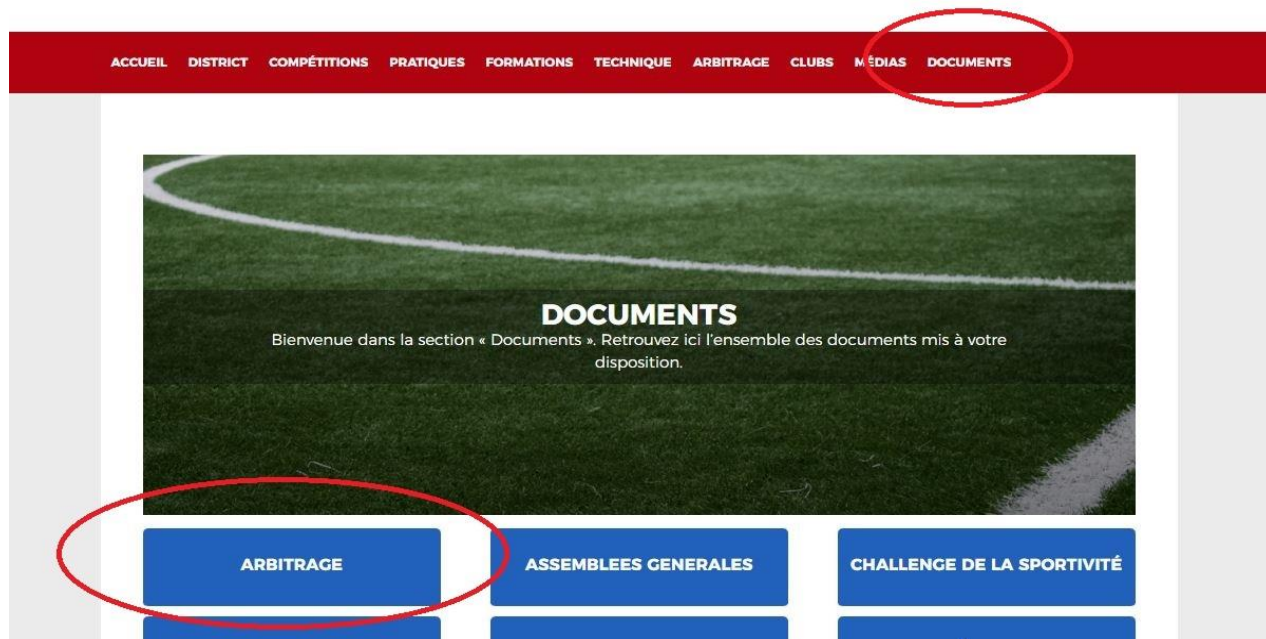
Les fiches de notation sont en téléchargement sur le site internet du District, rubrique DOCUMENTS / CHALLENGE DE LA SPORTIVITE.

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

RAPPEL : Le tableau avec les sanctions sportives (**Nombre de mutations autorisées pour la saison 2024/2025**) est disponible sur le Site du District.



DISTRICT DE L'AIN DE
FOOTBALL



ARBITRAGE

Saison 2024-2025

Saison 2023-2024

Saison 2022-2023

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
DOCUMENTS DIVERS	Publié le 19-03-2025 Documents divers	Publié le 07-11-2024 Coordonnées arbitres
COORDONNÉES ARBITRES	Clubs en infraction au Statut de l'arbitrage au 30/06/2024	Coordonnées des arbitres au 6 Février 2025

Le président,
Raul GUTIERREZ

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 18/03/2025

Présents : MM. DELIANCE, BOURDON, GAUTHERON, VERNAY, GUTIERREZ.

☺ ☺ ☺ ☺

Courriers :

- De l'OSR portant réclamation contre FC Dombes Bresse 2, pour « joueur suspendu » match n° 28621188.
- De l'Olympique St Denis les Bourg, pour les reports de matchs du week-end dernier.
- De Alexis Bolliet, arbitre de la rencontre Séniors D3 opposant FC Veyle Saône 3 à Thoissey 1 pour réserve technique.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 115

Additif au dossier 115 paru au PV n° 32

Match n° 53193105 : CS Viriat 1 / SC Mille Etangs 1 – Coupe de l'Ain Peggy PROVOST – Séniors Féminines à 11– du 06/03/2025

L'amende de 70 €uros pour le club de SC Mille Etangs est annulée, du fait d'une « erreur de programmation » impliquant le District.

Dossier n° 117

Match n° 53144500 : Bresse Foot 01 1 / Bourg ACCFT 2 – U15 D3 poule G – du 16/03/2025

Courrier du club de Bourg ACCFT annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bourg ACCFT 2 : 0 but / - 1 point
- Bresse Foot 01 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg ACCFT est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 118

Match n° 30031319 : Oyonnax PVFC 2 / FC Artemare Valromey 1 – Séniors Féminines à 8 D2 – du 14/03/2025

Courrier du club de Oyonnax PVFC annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Oyonnax PVFC 2 : 0 but / - 1 point
- FC Artemare Valromey 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Oyonnax PVFC est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 119

Match n° 28687030 : US Replonges 1 / US Nantua 1 – Séniors D2 poule A – du 15/03/2025

Courrier du club de US Nantua annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- US Nantua 1 : 0 but / - 1 point
- US Replonges 1 : 3 buts / 3 points

Le club de US Nantua est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 120

Match n° 53144840 : US Veyziat 2 / US Arbent Marchon 2 – U15 D4 poule I – du 16/03/2025

Courrier du club de US Arbent Marchon annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- US Arbent Marchon 2 : 0 but / - 1 point
- US Veyziat 2 : 3 buts / 3 points

Le club de US Arbent Marchon est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 121

Match n° 53117290 : CS Viriat 2 / US Arbent Marchon 1 – U18 D3 poule E – du 15/03/2025

Courrier du club du CS Viriat annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- CS Viriat 2 : 0 but / - 1 point
- US Arbent Marchon 1 : 3 buts / 3 points

Le club du CS Viriat est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 122

Match n° 53117166 : FC Le Mas Rillier 2 / Jassans Frans Foot 2 – U18 D4 poule L – du 15/03/2025

Courrier du club de Jassans Frans annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Jassans Frans Foot 2 : 0 but / - 1 point
- FC Le Mas Rillier 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Jassans Frans Foot est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 123

Match n° 53107982 : Bourg ACCFT 2 / Thoissey 2 – U18 D3 poule H – du 15/03/2025

Courrier du club de Bourg ACCFT annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait.

- Bourg ACCFT 2 : 0 but / - 1 point
- Thoissey 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg ACCFT est redevable de la somme de 37 €uros au District.

Du fait du 3^{ème} forfait, Bourg ACCFT 2 est forfait général.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptés.

Dossier n° 124

Match n° 53117342 : ES Revermontoise 2 / Sdafe Vaux 1 – U18 D4 poule K – du 15/03/2025

Courrier du club de ES Revermontoise annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- ES Revermontoise 2 : 0 but / - 1 point
- Sdafe Vaux 1 : 3 buts / 3 points

Le club de ES Revermontoise est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 125

Match n° 53090454 : Oyonnax ASP 2 / US Nantua 2 – Séniors D5 poule D – du 16/03/2025

A noter que la veille, soit le 15/03/2025, l'équipe de US Nantua 1 a déclaré forfait pour son match l'opposant à l'US Replonges 1 en D2 poule A.

L'article 23.2.1.5 des RG du District concernant les forfaits indique que « une équipe déclarant forfait entraine le forfait des équipes opérant dans les séries inférieures de la même catégorie d'âge ».

De ce fait et suite au forfait de l'équipe de US Nantua 1, l'équipe de US Nantua 2 a match perdu par forfait.

- US Nantua 2 : 0 but / - 1 point
- Oyonnax ASP 2 : 3 buts / 3 points

Le club de US Nantua est sanctionné d'une amende de 44 €uros pour forfait simple.

Dossier transmis pour homologation à la commission compétente.

Le président,
Maurice DELIANCE.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 18 Mars 2025

Terrains impraticables :

Co Plateau : arrêté municipal mairie d'HAUTEVILLE terrain honneur **du 15 décembre au 25 mars**.
Nantua Us : problème pour utilisation du terrain stade municipal jusqu'à fin de saison.
Montluel Fc : arrêté municipal mairie de MONTLUEL pour rencontres sur terrain du 15-16 mars.
Mas Rillier Fc : arrêté municipal mairie de MIRIBEL stade de la Chanal pour 15-16 mars.
Ol. Buyatin : arrêté municipal mairie de ST JEAN de NIOST du 14 au 16 mars.
Ol. St Denis les Bourg : arrêté municipal autorisant un seul match sur terrain.
Bagé As : terrain impraticable pour rencontre D5 poule G samedi 15 mars.
Bagé As : arrêté municipal Syndicat Intercommunale pour rencontres du 16 mars.
Attignat As : terrain impraticable pour 2 rencontres le 16 mars match D4 poule A non joué.
Serrières Villebois Fc : arrêté municipal mairie de SERRIERES de BRIORD pour 15-16 mars.
Curtafond Confrançon Fc : terrain impraticable rencontre D5 poule G.
Plaine de l'Ain Us : arrêté municipal pour terrains de ST VULBAS et de LOYETTES.
Oyonnax Pvf : arrêté municipal mairie de BELIGNAT pour le samedi 15 mars (neige).
Hautecourt Romanèche As : arrêté municipal mairie d'HAURECOURT ROMANECHÉ.
Fareins Saône Vallée : arrêté municipal mairie de CHALEINS du 15 mars au 17 mars.

Courriers Clubs :

Fareins Saône Vallée : rencontre D3 poule B du 23 mars **au stade L.P. GEOFFREY à CHALEINS**.

Foissiat Etrez Es : rencontre D3 poule A du 23 mars **à 15h00**. (Pas d'autres rencontres)

Bresse Nord Fc : demande inversion rencontre D5 poule C du 22 mars.

Plaine Tonique Fc : en attente de confirmation.

Bresse Nord Fc : rencontre D4 poule D du 23 mars **au stade municipal de ST JEAN sur REYSSOUZE**.

Nantua Us : rencontre D2 poule A du 23 mars **au complexe sportif Etournelles à VALSERHÔNE**.

Belley Cs : rencontres jusqu'à fin de saison **au stade Georges COIFFET Sy à BELLEY**.

Foissiat Etrez Es : rencontre D5 poule G du 22 mars **au stade municipal de FOISSIAT**.

Mas Rillier Fc : rencontre D3 poule A du 23 mars **au Forum des sports à ST MAURICE de BEYNOST**.

Lagnieu Cs : demande de modification horaire rencontre D2 poule A du samedi 22 mars.

Hautecourt Romanèche As : accord pour rencontre D2 poule A du 22 mars **à 19h00**.

Montluel Fc : demande de modification horaire rencontre D5 poule F du 23 mars.

Thoissey Esvs : proposition d'horaire à 14h00 à valider.

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 18 mars 2025

Courriers U18 :

Terrains pour rencontre du 15 mars

Serrières Villebois Fc : arrêté municipal mairie de SERRIERES de BRIORD pour 15-16 mars.

Oyonnax Att : terrain enneigé pour rencontre D3 poule E.

Virieu Fct : : terrain enneigé pour rencontre D4 poule J.

Montréal As : terrain enneigé pour rencontre D3 poule E.

Curtafond Confrançon Fc : terrain impraticable rencontre D3 poule H.

Bresse Tonic Foot : terrain de CURTAFOND impraticable rencontre D3 poule H.

Artemare Valromey Fc : terrain enneigé pour rencontre D4 poule J.

Bressans Fc : terrain de VANDEINS impraticable rencontre D4 poule I.

Culoz Grd Colombier Us : rencontre D2 poule C du 22 mars **au stade des Rousses à BEON.**

FBBP01 : demande de modification horaire rencontre D1 du samedi 29 mars.

Courriers U15 :

Terrains pour rencontre du 16 mars

St Denis Ambutrix Fc : terrain impraticable pour rencontre D4 poule K.

Bresse Tonic Foot : terrain de FOISSIAT impraticable pour rencontre D3 poule G.

Mas Rillier Fc : arrêté municipal mairie de MIRIBEL stade de la Chanal pour 15-16 mars.

Ol. Rives de l'Ain : terrain impraticable rencontre D4 poule J.

Veyle Saône Fc : **terrain impraticable pour rencontre D4 poule M.**

Bresse Nord Fc : rencontre D3 poule G du 23 mars **au stade Les Jayes à LESCHEROUX.**

Mas Rillier Fc : demande inversion rencontre D2 poule B du 23 mars.

Viriat Cs : accord pour **inversion** rencontre D2 poule B du 23 mars.

Valserhône Foot : demande de modification rencontre D1 du 23 mars.

Lagnieu Cs : accord pour rencontre D1 **le samedi 22 mars à 16h00.**

Ol. St Denis les Bourg : demande de modification rencontre D3 poule G du 23 mars.

Bresse Foot01 : accord pour rencontre D3 poule G **le samedi 22 mars à 17h00 stade de la Besace.**

Les rencontres U15 – U18, non jouées, seront reprogrammées les 26 et 27 avril et 3 et 4 mai.

Éric CANARD, Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 18 mars 2025

Courriers U15F :

Attignat As : terrain impraticable rencontre du 15 mars.

Courriers S.F. à 8 :

Hautecourt Romanèche As : terrain de VILLEREVERSURE impraticable.

Ol. Buyatin : arrêté municipal mairie de ST JEAN de NIOST pour rencontre de 11h00.

Attignat As : terrain impraticable rencontre du 15 mars.

Fareins Saône Vallée : arrêté municipal mairie de CHALEINS du 15 mars au 17 mars.

Hautecourt Romanèche As : demande de modification rencontre D1 du 22 mars.

Thoissey Esvs : accord pour rencontre D1 **le 23 mars 13h00 stade L. MAILLET à HAUTECOURT.**

Courriers S.F. à 11 :

Culoz Grd Colombier Us : terrain impraticable arrêté municipal du 14 au 18 mars.

Attignat As : terrain impraticable rencontre du 15 mars.

Plaine de l'Ain : terrain impraticable arrêté municipal du 14 au 17 mars.

Bresse Nord Fc : demande modification horaire rencontre D2 du 22 mars.

Dombes Bresse Fc : accord pour rencontre D2 du 22 mars à **19h00.**

Thoissey Esvs : demande de modification d'horaire rencontre D1 du samedi 22 mars.

Bresse Foot01 : ne donne pas suite à la demande de modification horaire 18h00.

Viriat Cs : modification horaire rencontre D2 du 23 mars.

Bas Bugéy Rhône : valide horaire rencontre D2 du 23 mars à **12h30.**

Vincent JACUZZI, Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

COMPETITION DES JEUNES – Réunions de présentation dans les secteurs



Saison 2025-26

Championnats U15-U17-U20

Réunion de présentation,

le 01 avril au stade de Montrevel en Bresse,
le 03 avril au stade de Chatillon Sur Chalaronne,
le 14 avril au casino d'Hauteville-Lompnès,
le 17 avril au stade de Meximieux.

Début des réunions à 19h

LA COMMISSION TECHNIQUE



PLATEAU DEPARTEMENTAL U7

Pour la saison 2024/2025, il aura lieu **le samedi 24 Mai de 14h à 18h30** dans le nouveau complexe de la Plaine des Sports de VALSERHÔNE (Plaine des Sports d'Arlod, 23 rue de l'industrie – 01200 VALSERHÔNE). Clôture des inscriptions : Dimanche 11 mai



Inscriptions au 20 Mars

<u>CLUBS</u>	<u>Nombre d'équipes</u>	<u>Possibles équipes supplémentaires (en fonction du nombre de places disponibles)</u>
AS DORTAN LAVANCIA	2	0
ESB MARBOZ	3	0
ENT.S. REVERMONTAISE	3	0
FC VEYLE SAONE	2	0
AS MISERIEUX TREVOUX	3	0
JASSANS FRANS FOOT	3	0
BOURG SUD	2	0
AIN SUD	3	3
AMBERIEU FC	3	0
FC DOMBES BRESSE	3	1
IZERNORE N.V.	3	1
FC CURTAFOND CONF.	1	0
FC LE MAS RILLIER	2	0
PLAINE REVERMONT F.	1	0
SC MILLE ETANGS	3	0
TOTAL	37	5

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 35ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 22 juin 2025 au Stade Orindis de Montréal La Cluse.



L'organisation de cette épreuve repose essentiellement sur un club (ou des clubs) de football, ses organisations matérielle et sportive s'appuient sur les collectivités locales (mairies, communautés de communes...) territorialement compétentes et les instances départementales du Football (District de l'Ain).

Le challenge de Football a été créé à l'initiative du Conseil général de l'Ain au cours de la saison 1988/89.

DÉROULEMENT:

- Chaque canton propose 2 équipes pour la participation à la compétition soit 46 Equipes.
 - Les 23 cantons sont répartis par tirage au sort en 3 poules.
- Chaque canton effectue 8 matchs sur la journée (4 matchs le matin et 4 l'après-midi).

Suite aux résultats de l'après-midi, le canton qui sera classé 1er (avec les résultats cumulés des 2 équipes et les coefficients accordés) remportera le challenge du Conseil Départemental.

Veuillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

[Inscription](#) - Fin des inscriptions le 25 mai 2025

Contact : Jean-Marie BRESSOUX - Mail : jean-marie.bressoux@ain.fff.fr - Tél : 06 38 98 82 66

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Pour tout message utilisez l'adresse électronique de votre club et envoyez à footanimation@ain.fff.fr et district@ain.fff.fr, et précisez la catégorie et la lettre de la poule.

U13

Utilisez obligatoirement la tablette FMI.

Si problème envoyer nous la feuille de match par mail pour le lundi matin suivant la rencontre.

Événement à venir : Finale départementale du Festival Foot U13 Pitch à Marboz le 5 avril 202

Matches reportés, Journée du 15 mars 2025 :

Beaucoup de rencontres ont été reprogrammées le 5 avril 2025 et certaines le 19 avril 2025. Vérifiez bien le calendrier pour les rencontres qui vous concernent.

Changement de lieu :

Poule B, C, E, O, P :

Bresse Tonique Foot à Montrevel stade de la Huppe (Synthétique) pour le reste de la saison.

Journée du 22 mars 2025 :

Poule D : FC Valserhône 2 / AS Dortan Lavancia 1 à Valserhône (Stade des Etournelles)

Poule F : Ol Rives de l'Ain 1 / CO Plateau 1 à Jujurieux (stade Gérard Reverdy)

Poule J : US Nantua 1 / CO Plateau 2 à Hauteville

Poule J : US Culoz Grand Colombier 2/ FC Artemare Valromey 1 à Chindrieux

Changement d'horaire:

Journée du 22 mars 2025 :

Poule J : CO Plateau 2 / US Nantua 1 à 15H00

Poule L : Bettant 2 / AS Colomieu 1 à 15h00

Poule M : Côtière MV 3 / Ent Fareins SV 3 rivières 4 à 13h00

Poule P : FC Veyle Saône 6 / Bresse Foot 01 2 à 12h00

Journée du 29 mars 2025 :

Poule B : FC Veyle Saône 1 / Centre Dombes 1 à 12h00

Poule J : CO Plateau 2 / US Culoz GC 2 à 15h00

Poule L : CS Belley 3 / Cs Lagnieu 4 à 12h15

Poule O : FC Veyle Saône 7 / Dombes Bresse 3 à 12h00

Forfait :

Journée du 15 mars 2025 :

Poule K : US Veyziat 2

9€

U11

Scanner les feuilles de plateaux et rentrer les scores est obligatoire. Utilisez le FAL en passant par Foot club.

Événement à venir : Challenge U11 du conseil départemental le 22 juin 2025 à Montréal-la Cluse.

Rappel :

Chaque éducateur des équipes présentes sur un plateau doit assurer un arbitrage d'un match et ne pas partir avant la fin.

Lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous annulez un plateau à domicile, merci de prévenir suffisamment tôt le club adverse afin d'éviter des frais inutiles.

Échangez avec les autres clubs de la poule qui vous concerne, vous pouvez éventuellement changer de site.

Feuilles de matchs manquantes : Merci de nous les faire parvenir rapidement à footanimation@ain.fff.fr

Journée du 8 février 2025 :

Poule N : FC Serrières Villebois 2

Journée du 15 mars 2025 :

Poule A : OL Sud Revermont 1

Poule B : Centre Dombes Foot 1

Poule C : AS Guéreins Genouilleux 1

Poule H : Centre Dombes Foot 2

Poule I : FC Bord de Veyle 1

Poule O : FC Serrières Villebois 3

Poule P : FC Priay 1

Poule Q : FC St Marcel 1

Poule V : OL Sud Revermont 4

Si des plateaux ont été annulés merci de nous le préciser.

Changement d'horaire :

Journée du 22 mars 2025 :

Poule B et G : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule D et U : St Bégnine à 9h30

Poule E : Arbent à 11h00

Poule F : Châtillon la Palud à 11h00

Poule Q et R : Jassans à 11h00

Journée du 29 mars 2025 :

Poule E : St Martin du Frêne à 11h00 et à Arbent à 11h00

Poule F : Serrières (Les Charmieux) à 11h00

Poule L : St Martin du Frêne à 9h30

Poule H et Q : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule U : Val Revermont (Treffort) à 11h00

Changement de lieu :

Journée du 22 mars 2025 :

Poule P : à Niévroz

Journée du 29 mars 2025 :

Poule P : à Niévroz

Licence manquante :

Journée du 15 mars 2025 :

Poule S : US Replonges 3

1 licence 8€

U9

Scanner les feuilles de plateaux et obligatoire. Utilisez le FAL en passant par Foot club.

Rappel :

Lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous annulez un plateau à domicile, merci de prévenir suffisamment tôt le club adverse afin d'éviter des frais inutiles.

Échangez avec les autres clubs de la poule qui vous concerne, vous pouvez éventuellement changer de site.

Feuilles de plateaux manquantes : Merci de nous les faire parvenir rapidement à footanimation@ain.fff.fr

Journée du 8 février 2025 :

Poule G : AS Bâgé le Chatel

Poule N : FC Artemare Valromey

Poule R : FC St Marcel

Journée du 15 février 2025 :

Poule N : CO Plateau

Journée du 15 mars 2025 :

Poule B : FC Serrières Villebois

Poule C : Côtière MV

Poule F : AS Guéreins Genouilleux

Poule N : CS Belley et FC Artemare Valromey

Poule O : US Plaine de l'Ain

Poule U : Centre Dombes Foot

Poule V : ET S Cormoranche

Poule W : AS Bâgé le Châtel

Si des plateaux ont été annulés merci de nous le préciser.

Changement d'horaire :

Journée du 22 mars 2025 :

Poule H : Montrevel à 11h00

Poule M : Arbent à 9h30

Journée du 29 mars 2025 :

Poule E : Jassans à 11h00

Changement de lieu :

Journée du 22 mars 2025 :

Poule D : à St Maurice de Beynost à 11h00 (plateau prévu initialement à Miribel la Chanal)

U7

Scanner les feuilles de plateaux et obligatoire. Utilisez le FAL en passant par Foot club.

Evènement à venir : Plateau départementale U7 le 24 mai 2025 à Valserhône.

Rappel :

Lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous annulez un plateau à domicile, merci de prévenir suffisamment tôt le club adverse afin d'éviter des frais inutiles.

Échangez avec les autres clubs du secteur/poule qui vous concerne, vous pouvez éventuellement changer de site.

Feuille de plateau manquante : Merci de nous la faire parvenir rapidement à footanimation@ain.fff.fr

Journée du 15 mars :

Poule B Bugey : US Plaine de l'Ain

Poule D Dombes Côtière : FC St Marcel

Poule G Val de Saône : St Cyr

Poule M Bresse : Ent Sportive Revermontoise

Si des plateaux ont été annulés merci de nous le préciser.

Changement d'horaire :

Journée du 22 mars 2025 :

Poule B Bugey : Bettant à 13h30

Poule K Bresse : St Bénigne à 9h30

Poule M Bresse : Montrevel à 9h30

Journée du 29 mars 2025 :

Poule O Haut Bugey : St Martin du Frêne à 9h30

Poule P Haut Bugey : Arbent à 9h30

Poule N Bresse : Val revermont (Treffost) à 9h30

Poule I Val de Saône : Jassans à 9h30

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Château Gaillard pour l'installation d'un éclairage en LED sur le terrain du Pelou – avis favorable pour un classement E7.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Stade municipal de Saint Jean sur Reyssouze NNI 013640101 (éclairage) – classement au niveau E6 LED jusqu'au 13 mars 2029.
- Stade municipal Gérard Reverdy de Jujurieux NNI 011990101 (éclairage) – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la CRTIS.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade municipal de Saint Trivier de Courtes NNI 013880101 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision.
- Stade Cécile et René Martin 1 de Villars les Dombes NNI 014430101 – classement au niveau T5PN jusqu'au 13 mars 2035.
- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – rapport à rédiger par la CDTIS - attente des levées des non- conformités majeures à entreprendre par le club local.
- Stade municipal de Saint Jean sur Reyssouze NNI 013640101 – rapport à rédiger par la CDTIS attente des levées des non-conformités majeures à entreprendre par le club local.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Complexe sportif de Veyziat NNI 012830201 – classement au niveau E6 IM jusqu'au 22 avril 2027.
- Stade Jean Duroux de Fareins NNI 011570101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Programmation des mois de mars et avril 2025

- Stade de la Besace 1 de Saint Etienne sur Reyssouze NNI 013520101 (éclairage)
- Stade du Pelou de Château Gaillard NNI 010890101 (éclairage et installation)
- Stade municipal de Marlieux NNI 012350101 (installation)
- Complexe sportif de Saint Bénigne NNI 013370101 (installation)
- Stades municipaux de Saint Jean de Niois NNI 013610101 et NNI 013610102 (installations)

Pour la CDTIS : JF JANNET

LES CLUBS ANNONCENT



TOURNOI U7 (U6/U7)



31 MAI 2025

Stade des Gravelles
01120 La Boisse

Information(s) et inscription(s) :
fccl.stages@gmail.com



TOURNOI U9 (U8/U9)



1er JUIN 2025

Stade des Gravelles
01120 La Boisse

Information(s) et inscription(s) :
fccl.stages@gmail.com



TOURNOI U13 (U12/U13)



8 JUIN 2025

Stade des Gravelles
01120 La Boisse

Information(s) et inscription(s) :
fccl.stages@gmail.com

Football Club Côtère Luenaz

Tournoi U11



Le FC Côtère Luenaz vous invite à participer à son tournoi

SAMEDI 7 JUIN 2025

Stade des Gravelles, 01120 La Boisse

Horaires : 9H00 et toute la journée

Frais d'inscription : 30€ l'équipe et 50€ les 2 équipes

Tournoi limité à : 8 joueurs + 3 remplaçants

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail suivante du club :
fccl.stages@gmail.com

Inscription max 15 jours avant la date du début du tournoi

Coupon à envoyer avec le règlement Tournoi U11 du 7 juin 2025

NOM ÉQUIPE :

NOMBRE D'ÉQUIPE :

Ci-joint le règlement de
Côtère Luenaz.

euros à l'ordre du Football Club

Nom du responsable :

Adresse mail et N° du responsable :

Football Club Côtère Luenaz

Tournoi U7



Le FC Côtère Luenaz vous invite à participer à son tournoi

SAMEDI 31 MAI 2025

Stade des Gravelles, 01120 La Boisse

Horaires : 9H00 et toute la journée

Frais d'inscription : 30€ l'équipe et 50€ les 2 équipes

Tournoi limité à : 4 joueurs + 3 remplaçants

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail suivante du club :
fccl.stages@gmail.com

Inscription max 15jours avant la date du début du tournoi

Coupon à envoyer avec le règlement Tournoi U7 du 31 mai 2025

NOM ÉQUIPE :

NOMBRE D'ÉQUIPE :

Ci-joint le règlement de
Côtère Luenaz.

euros à l'ordre du Football Club

Nom du responsable :

Adresse mail et N° du responsable :

Football Club Côtère Luenaz

Tournoi U11



Le FC Côtère Luenaz vous invite à participer à son tournoi

SAMEDI 7 JUIN 2025

Stade des Gravelles, 01120 La Boisse

Horaires : 9H00 et toute la journée

Frais d'inscription : 30€ l'équipe et 50€ les 2 équipes

Tournoi limité à : 8 joueurs + 3 remplaçants

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail suivante du club :
fccl.stages@gmail.com

Inscription max 15jours avant la date du début du tournoi

Coupon à envoyer avec le règlement Tournoi U11 du 7 juin 2025

NOM ÉQUIPE :

NOMBRE D'ÉQUIPE :

Ci-joint le règlement de
Côtère Luenaz.

euros à l'ordre du Football Club

Nom du responsable :

Adresse mail et N° du responsable :



Le CSJC organise
Le Jeudi de l'ascension
Au stade de foot



LE 29 MAI 2025

Tournoi Sixte

Ouvert à tous : Licenciés ou non,
féminines, équipes mixtes
7 joueurs + 3 remplaçants
Début du tournoi à 9h00 précise
Inscription sur place, 40€ / équipe
Florent Tél : 06 24 63 03 12
John Tél : 06 48 35 84 95

Concours Pétanque

Ouvert à tous - Inscription à 10h00
Début des parties à 11h00
12€ la doublette - mises + 300€
Tél : 06 47 68 77 31

Buvette et restauration sur place - CB acceptée



CHALLENGE JEAN-BAPTISTE SADOT

U7-U9-U11-U13 de Fareins Saône Vallée Foot
Au stade de Chaleins le Samedi 19 Avril 2025

**BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER PAR COURRIER À L'ADRESSE
SUIVANTE MR PHILIPPON PIERRE : 10 ROUTE DE MESSIMY 01480 CHALEINS**

TEL RESPONSABLE : Jules Solladié
06.24.91.70.66
E-mail : jules.solladie@gmail.com

Attention : Le nombre de places étant limité, La validation des inscriptions se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'engagement complets (avec règlement)

Club : Nom du
Responsable:.....
Adresse:.....
Numéro de téléphone :
E-Mail :

CONFIRME LA PARTICIPATION DE :

- EQUIPE(S) U7 4 et 3 remplaçants **(le samedi matin de 8h30 à 12h30)**
- EQUIPE(S) U9 5 et 3 remplaçants **(le samedi matin de 8h30 à 12h30)**
- EQUIPE(S) U11 8 et 3 remplaçants **(le samedi après-midi de 13h30 à 18h)**
- EQUIPE(S) U13 8 et 3 remplaçants **(le samedi après-midi de 13h 30 à 18h)**

DROITS D'INSCRIPTION 30 EUROS PAR ÉQUIPE INSCRITE.
50 euros pour deux équipes dans la même catégorie

SIGNATURE :



REEDS CUP



DE U7 à U15 DU 06 AU 08 JUIN

06 JUIN 2025 *tournoi amical adultes à partir de 19h00*

07 JUIN 2025 *tournoi U11 et U13 à partir de 8h30 (journée)*

08 JUIN 2025 *tournoi U15 à partir de 8h30 (journée)*

08 JUIN 2025 *tournoi U9 à partir de 8h30 (matin)*

08 JUIN 2025 *tournoi U7 à partir de 14h30 (après-midi)*

CONTACTS

Guillaume JACQUET : 06.35.31.32.28

Laetitia MAZUY : 06.21.64.44.55



POSSIBILITE
FORMULE REPAS



Tournoi de Football 1er Mai 2025



U11

1 SEULE EQUIPE PAR CLUB (8+3)

SUR INSCRIPTION

U13



1 SEULE EQUIPE PAR CLUB (8+3)

STADE DES ABBEREUX - 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

9H00 - 17H00

06.75.44.16.27

FABIENWOLFS@GMAIL.COM

CLUBOLYMPIQUEDUPLATEAU01@GMAIL.COM





TOURNOI DU FC BRESSE NORD SAMEDI 14 JUIN 2025

Le Football Club Bresse Nord organise ses tournois jeunes et féminins au stade de Saint-Trivier-de-Courtes le samedi 14 Juin 2025.

Date	Catégories	Joueurs	Prix	Horaires
14/06/24	U7	4+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Matin
14/06/24	U9	5+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Matin
14/06/24	U11	8+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Après-midi
14/06/24	U13	8+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Après-midi
14/06/24	U15	7+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Fin d'après-midi
14/06/24	Féminines	7+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Soirée

C'est donc avec plaisir que nous invitons les équipes de votre club à venir participer à ce tournoi.

Pour la bonne organisation du tournoi, nous vous remercions de bien vouloir compléter le bulletin d'inscription ci-joint et nous le retourner avant le 01 mai 2025 soit par mail à contact@fcbressenord.fr soit par voie postale accompagné du règlement à l'adresse suivante :

FOOTBALL CLUB BRESSE NORD
120 rue du Stade - 01560 SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

Règlement possible également sur <https://www.helloasso.com/associations/football-club-bresse-nord/evenements/inscription-tournoi-14-juin-2025-2>

Le planning des matchs vous sera communiqué ultérieurement par mail.

BUVETTE ET BUFFET SUR PLACE

BULLETIN D'INSCRIPTION



CLUB DE

*Catégorie U7 : (4+2 remplaçants)

Nombre d'équipe : ☐ 1 équipe à 30€ ☐ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

*Catégorie U9 : (5+2 remplaçants)

Nombre d'équipe : ☐ 1 équipe à 30€ ☐ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

*Catégorie U11 : (8+2 remplaçants)

Nombre d'équipe : ☐ 1 équipe à 30€ ☐ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

*Catégorie U13 : (8+2 remplaçants)

Nombre d'équipe : ☐ 1 équipe à 30€ ☐ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

*Catégorie U15 : (7+2 remplaçants)

Nombre d'équipe : ☐ 1 équipe à 30€ ☐ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

*Féminines : (7+2 remplaçants)

Nombre d'équipe : ☐ 1 équipe à 30€ ☐ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

Soit le règlement d'un montant de€

RECHERCHE UN/UNE APPRENTICE(E) B.M.F POUR LA SAISON 2025-2026



*Responsabilité d'une
catégorie à 11 [U17 ou
U20]*



*Responsabilité d'une
catégorie à 5 [U7 ou U9]*



*Implication demandée
dans diverses tâches
quotidiennes du club*



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
2022-2025



Contact -> Lucas VILLAFRANCA
au 06 29 56 46 57

Offre CDI

Temps complet



**Club de 450 licenciés
5 équipes seniors
+ U20**

**32 saisons consécutives en
ligue**

**Educateur seniors +
Responsable technique**



Entraîneur engagé

Rémunération

**2058 € brut mois
13^e mois**

**Prise en charge
mutuelle**

Contrat

**CDI 35 h/ semaine
2 jours de repos
hebdomadaires**

Profil

**BEF souhaité
DES serait un plus
BEF en formation**

**Fiche de poste sur le site internet
du club marboz-foot.com**

Renseignements auprès de
Alexis GUICHARDON 06 88 85 68 88



Postulation
souhaitée pour
début/mi avril

Pour la saison 2025 2026 l'Étoile sportive de Cormoranche recherche :

- Un arbitre officiel pour représenter le club au niveau du district.

Si vous êtes arbitre sans club ou si vous souhaitez devenir arbitre n'hésitez pas à nous contacter.

M. Beaudet Julien : 06.75.87.46.53



L'Entente du Bugey (Vaux et St Denis en Bugey) recherche pour la saison prochaine 2025-2026

- 2 Coachs U15 : Contact Ali 06 64 75 99 77
- 2 Coachs U20 : Contact Pascal 06 71 03 27 94
- 1 Coach Seniors : Contact Aman 06 26 44 68 65

Nos atouts : effectif croissant, esprit de compétition, 4 terrains, club structuré et dynamique.

Nos valeurs : rigueur, convivialité, esprit de formation

